

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE INDÉPENDANTE DE MINAGE EN CARRIÈRES EXPLOROC SAISIT À NOUVEAU L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Acteur indépendant passionné depuis sa création en 1998, Exploroc accompagne ses clients dans le forage-minage de leurs carrières dans toute la France. Forte de 25 ans d'expertise, Exploroc suit de très près l'évolution technique et commerciale de son métier.

Depuis quelques années, Exploroc constate des difficultés croissantes des conditions d'exercice de la profession des foreurs mineurs indépendants, c'est-à-dire non affiliés aux principaux fournisseurs d'explosifs français.

Ces difficultés, qui s'inscrivent dans un secteur particulièrement concentré, affectent la viabilité économique des acteurs indépendants.

Face à ces enjeux, et après avoir tenté de régler ces problématiques par des moyens non judiciaires, Exploroc avait saisi, en 2024, l'Autorité de la concurrence relativement à certaines pratiques susceptibles, selon Exploroc, d'être incompatibles avec les règles de concurrence.

En mai 2024, le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indiquait qu'une opération de visite et saisie inopinée avait été réalisée dans les secteurs de la fabrication et de la distribution d'explosifs à usage civil et du forage-minage pour les carrières et les travaux publics^[1].

Devant l'augmentation des risques auxquels elle s'estime malgré tout toujours confrontée dans sa profession, Exploroc annonce avoir à nouveau saisi le 13 octobre 2025 l'Autorité de la concurrence pour des pratiques distinctes, qu'elle considère également susceptibles de contrevir aux règles de concurrence.

Tout en respectant pleinement le principe de la présomption d'innocence, Exploroc espère que l'instruction, si elle confirme ses allégations, permettra de rétablir une concurrence saine et pérenne.

Cette communication vise à informer sur une démarche en cours et ne préjuge pas des conclusions de l'Autorité de la concurrence.

Exploroc réaffirme son engagement à défendre ses droits et ceux de la profession des foreurs-mineurs, dont le savoir-faire et l'innovation sont essentiels aux intérêts du secteur des carrières de granulats comme à celui de l'environnement.

[1] Voir le communiqué de l'Autorité de la concurrence sur son site Internet : <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/operation-de-visite-et-saisie-inopinee-dans-les-secteurs-de-la-fabrication-et>

À propos d'Exploroc :

EXPLOROC est le seul expert national 100% indépendant spécialisé dans le minage au m³ en carrières. Ce concentré de savoir-faire, à la fois technique et méthodologique, est exclusif depuis la création de la société en 1998 et se déploie autour de 5 offres de services : l'ingénierie, la sous-traitance au m³, le bilan carbone et le logiciel QUarry Blast 3D® « QUB 3D » et le forage pour les chantiers de centrales photovoltaïques. Exploroc est engagée auprès de ses clients dans une démarche combinée d'amélioration de la performance et de leur bilan carbone en même temps que de diminution de leur coût de production.

Exploroc réalise un chiffre d'affaires 2024 de 12 millions d'Euros et emploie en 2025 35 salariés. Exploroc achète et utilise environ 2 000 tonnes d'explosifs par an.

Plus d'informations sur Exploroc : exploroc.com/actualites

SIÈGE SOCIAL

19 rue Adolphe Pégoud • Lieu-dit de l'Aérodrome
14760 Bretteville-sur-Odon
02 31 28 28 00 • contact@exploroc.com

SAS au capital de 90 000 € - RCS Caen 419 913 611
APE 4312B - N° TVA FR02 419 913 611

NOS AGENCES

NORD-OUEST Caen
NORD-EST Metz
EST Bourg-en-Bresse
CENTRE Clermont-Ferrand
ATLANTIQUE Nantes